



Vous quittez votre employeur? Voici les étapes à suivre.

Papiers à remplir

Vous devez remplir des papiers pour établir votre compte de retraite et commencer à retirer un revenu. Si vous ne voulez pas encore prendre votre retraite ou si vous ne souhaitez pas commencer à toucher un revenu, vous devrez peut-être néanmoins remplir certains documents pour transférer votre argent hors de votre ancien régime au travail¹.

Communiquez avec un consultant-retraite pour discuter de vos options

Pour discuter de vos options et/ou établir un régime de revenu de retraite auprès de la Sun Life, communiquez avec un consultant-retraite (personne portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec). Appelez-nous au **1-866-224-3906 (option 2)** les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Vous transférez de l'argent ou investissez auprès d'une autre institution financière?

Pour transférer votre argent ou commencer à investir auprès d'une autre institution financière, vous devrez communiquer avec cette dernière pour discuter de vos options. Assurez-vous d'avoir avec vous votre dossier de transition de la Sun Life quand vous ferez vos choix.



Rappel important!

Le processus dure environ 8 à 10 semaines.

¹ Si vous ne nous dites pas quoi faire de votre argent, il pourrait passer automatiquement au régime collectif Nouveaux choix de la Sun Life. Vous recevrez un dossier de transition contenant plus d'information à ce sujet. Si votre compte s'inscrit dans un régime de retraite au travail, rien ne se produira tant que vous n'aurez pas pris de décision.

Voici ce qui se passera ensuite :

-  Dernier jour de travail chez votre employeur.
-  Dernières cotisations au régime de votre employeur auprès de la Sun Life.
-  Dans les 60 jours suivant la cessation de votre participation au régime, la Sun Life vous enverra un dossier de transition qui vous présente vos options, y compris vos choix de revenu de retraite².
-  Prenez votre décision et remplissez les papiers avec le consultant-retraite de la Sun Life ou le représentant de l'autre institution financière.

² Le cas échéant. Selon votre âge et le type de régime d'employeur, des produits de revenu de retraite peuvent ne pas être offerts.



La vie est plus radieuse sous le soleil

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Tous droits réservés.

Nos outils en ligne peuvent vous aider.

Outil de changement d'employeur

Notre outil de **changement d'employeur** (le cas échéant) facilite le transfert de votre argent quand vous quittez votre employeur.

1. Ouvrez une session sur masunlife.ca.
2. Cliquez sur **Gérer le régime**, puis **mon plan**.
3. Dans le menu déroulant **Modifications**, sélectionnez **Croissance: au-delà du régime de l'employeur**.
4. Suivez les étapes indiquées.

Outils de planification de la retraite et d'épargne

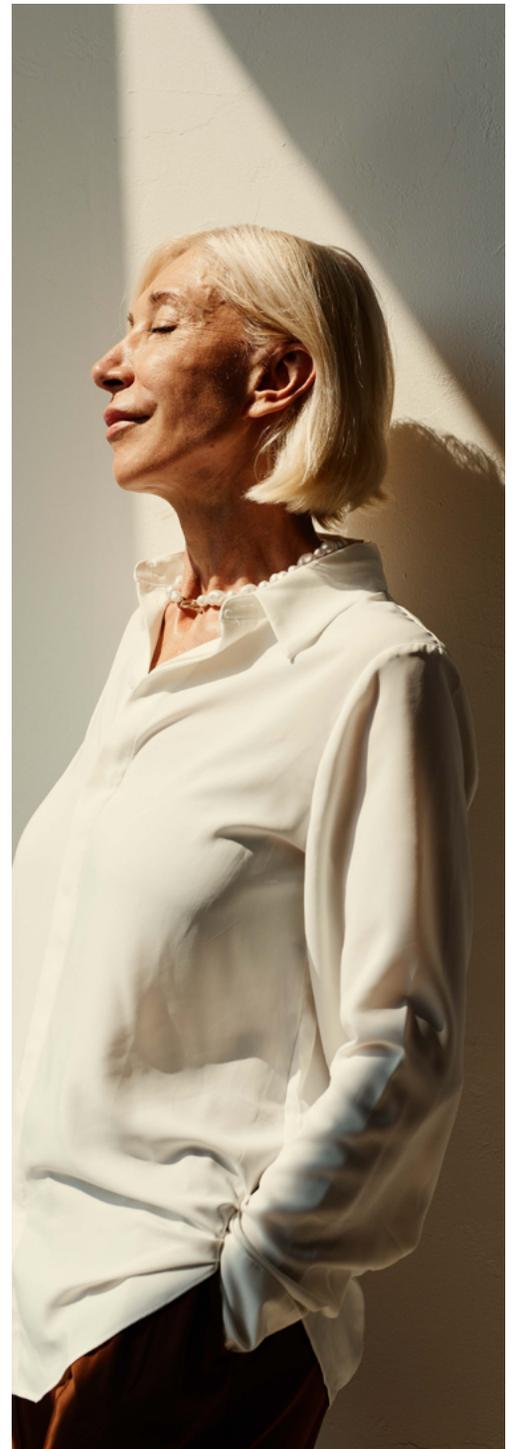
D'autres outils de planification de la retraite et d'épargne sont à votre disposition en ligne.

1. Dans le menu déroulant **Centre de ressources**, sélectionnez **Outils**.
2. Le **Calculateur de retrait**, le **Calculateur de budget** ou le **Calculateur de rente** pourraient vous intéresser.



Vous songez à la retraite?

Nos consultants-retraite peuvent vous aider à la planifier, même s'il vous reste encore quelques années avant de la prendre. Appelez-nous au **1-866-224-3906 (option 2)** les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.



Nous sommes là pour vous aider

Soutien rapide sur appareil mobile

Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.

Communiquez avec nous

Allez à sunlife.ca/communiquer-avec-nous.

Ouvrez une session sur masunlife.ca pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos. Clavardez avec nous pour obtenir de l'aide.